



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS 2017

Le conseil Municipal s'est réuni le jeudi 9 mars 2017 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire,**

Etaient présents :

Membres élus : Odile PRADIER, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Dominique COLOMB, Patrice FRANÇON, Philippe DUTEL, adjoints, Marie-Françoise SOUBEYRAN, conseillère municipale déléguée, Marguerite FOULTIER, Maryline MOUNIER, Alain MONDON, Chrystelle GASSMANN, Jean FOURNEL, André MOLLE, Arlette VIOZAT, Thierry DESOLME, Stéphanie DEFOUR, Jérôme PICHOT, Dominique ASTIER-COURBON, Louis BESSON et Bernard ROUCHON.

Absents excusés avec pouvoir :

Jacques ROUCHON qui avait donné pouvoir à Philippe DUTEL
Jean-Jacques SAMUEL qui avait donné pouvoir à Patrice FRANÇON
Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Odile PRADIER
Camille FANGET qui avait donné pouvoir à Dominique COLOMB

Absentes excusées :

Carole GRAIL et Pauline JOUSSERAND-TOURON

Personnel administratif : Bruno SAMUEL, Christian SOUVIGNET et Emmanuel SAHUC

Madame Stéphanie DEFOUR a été nommée secrétaire de séance.

1- APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016.

2- DECISIONS PRISES EN APPLICATION ARTICLE L2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire informe que 7 décisions (2016/243, 2016/244, 2017/69, 2017/88, 2017/89, 2017/96 et 2017/97) ont été prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal et les énumère.

3- AFFAIRES FINANCIERES

➤ BUDGET COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013, l'Etat avait annoncé une diminution de ses dotations aux collectivités locales, soit -162 000 € pour la commune en terme de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui devrait atteindre les -220 000 € en 2018. M. le Maire souligne que dès cette annonce, la

collectivité avait pris des mesures pour amortir cette baisse de dotations tout en réalisant les objectifs inscrits au plan de mandat et en assurant un service public de qualité.

En matière d'investissement, tous les projets sont lancés (réhabilitation du bâtiment du Cercle, aménagement d'un parc paysager, aménagement de l'ancienne école publique en résidence pour personnes âgées autonomes, ...) et aboutiront, en plus de l'investissement récurrent en terme de voirie ou d'entretien des bâtiments communaux. M. le Maire annonce même que de nouveaux projets d'investissements pourraient voir le jour d'ici la fin du mandat (Rénovation G1, création maison médicale, ...).

M. le Maire se satisfait de constater qu'en 2016, les efforts économiques consentis ont porté leurs fruits. Les charges de personnel, en valeur corrigée, n'ont augmenté que de 1,35 %, ce qui est très faible. Les charges de fonctionnement courant ont diminué de 5,66 % sur un volume de 2 500 000 €, soit 144 000 € de baisse par rapport à 2015. Plusieurs raisons expliquent cette diminution :

La bonne gestion du budget d'assainissement des dernières années a permis de réduire la contribution des eaux pluviales puisqu'il y a moins de besoin de financement.

Les dépenses de gaz et d'électricité diminuent de 33 450 € (extinction de l'éclairage nocturne, projecteurs à led au G1, hiver clément, nouveaux contrats, ...).

Les dépenses de déneigement liées à un hiver clément limitant les interventions des prestataires privés ont diminué de 31 000 €.

De ce fait, le résultat de l'exercice 2016 est excédentaire à hauteur de 810 000 €, de bon augure pour le programme d'investissement.

En parallèle, la commune s'est désendettée en deux ans à hauteur d'un million d'Euros, faisant diminuer les charges financières de 16 % et augmenter la capacité d'autofinancement à hauteur de 31,7 %.

M. le Maire souhaite poursuivre dans cette voie d'économie afin de dégager des marges suffisantes pour réaliser le programme d'investissements sans avoir recours à une augmentation d'impôts d'ici la fin du mandat.

M. le Maire rappelle qu'en 2010, la commune avait été convoquée en Sous-Préfecture au sujet de sa situation financière fragile. Si la situation s'est bien redressée grâce au travail de chacun (élus, services, population), il invite à rester vigilant pour engager l'avenir avec sérénité.

- **Compte Administratif 2016**

Madame Marie-Françoise SOUBEYRAN présente synthétiquement, par chapitres, le détail du compte administratif 2016 à l'aide du document comptable et du rapport de débat d'orientation budgétaire réalisé par le service finance de la collectivité tout en précisant que cette année, les données de l'exercice 2015 sont affichés en référence afin d'établir un comparatif entre les deux exercices.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNAL - FONCTIONNEMENT

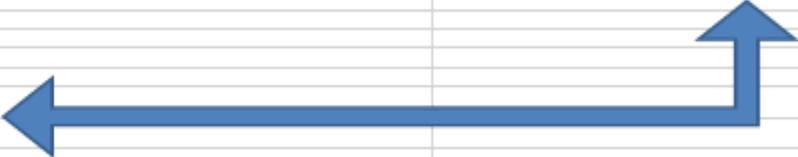
	CHAPITRE	ANNEE 2016		ANNEE 2015	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 011	Charges à caractère général	921 900,00 €	825 915,54 €	951 000,00 €	917 903,44 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 317 000,00 €	1 285 109,31 €	1 272 000,00 €	1 267 217,72 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	26 000,00 €	19 494,51 €	25 000,00 €	24 025,97 €
Chapitre 025	Virement à la section d'investissement	682 000,00 €	0,00 €	705 000,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	165 175,39 €	146 000,00 €	154 136,41 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	329 500,00 €	327 747,59 €	420 000,00 €	410 084,57 €
Chapitre 66	Charges financières	186 000,00 €	175 827,45 €	217 500,00 €	208 015,46 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 600,00 €	45,00 €	1 500,00 €	15,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	3 658 000,00 €	2 824 313,37 €	3 790 000,00 €	3 003 541,37 €
DEPENSES EN DIMINUTION DE 179 228,00 €, soit 5,96 %					
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	70 271,92 €	0,00 €	110 421,70 €	0,00 €
Chapitre 015	Atténuation de charges	40 525,05 €	41 146,20 €	42 475,50 €	52 851,46 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 700,00 €	210 161,70 €	227 500,00 €	225 599,85 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	252 600,00 €	241 157,92 €	252 500,00 €	251 240,51 €
Chapitre 75	Impôts et taxes	2 156 600,00 €	2 157 526,54 €	2 165 600,00 €	2 200 312,55 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	659 200,00 €	651 629,40 €	941 000,00 €	941 804,99 €
Chapitre 76	Autres produits de gestion courante	49 600,00 €	46 156,55 €	46 600,00 €	49 959,86 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 400,00 €	6 339,92 €	2 100,00 €	12 662,59 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	3 658 000,00 €	3 564 490,03 €	3 790 000,00 €	3 714 391,59 €
RECETTES EN DIMINUTION DE 149 901,56 €, soit 4,03 %					

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET COMMUNAL - INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	ANNEE 2016		ANNEE 2015	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	590 010,68 €	0,00 €	511 512,70 €	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	685,92 €	0,00 €	587,50 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 700,00 €	210 161,70 €	227 500,00 €	225 599,85 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	26 100,00 €	25 449,69 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	600 500,40 €	599 534,23 €	626 600,00 €	624 454,07 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	27 600,00 €	5 121,95 €	30 700,00 €	24 515,50 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	40 000,00 €	17 069,59 €	165 200,00 €	105 140,72 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	625 500,00 €	269 561,64 €	424 500,00 €	415 355,92 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	255 200,00 €	65 644,85 €	364 500,00 €	266 242,17 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €	35 206,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSE	2 549 000,00 €	1 189 933,99 €	2 305 000,00 €	1 719 741,90 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	682 000,00 €	0,00 €	705 000,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 000,00 €	165 175,39 €	146 000,00 €	154 136,41 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	26 100,00 €	25 449,69 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	916 635,00 €	916 746,56 €	1 021 088,74 €	1 026 137,12 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	140 665,00 €	46 775,66 €	176 511,26 €	155 261,26 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	130 000,00 €	230 000,00 €	80 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	500,00 €	460,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	6 266,23 €	500,00 €	259,44 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTE	2 549 000,00 €	1 295 129,84 €	2 305 000,00 €	1 441 243,92 €

- **Affectation des résultats**

Mme SOUBEYRAN soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
Recettes	3 584 480,05 €
Dépenses	2 824 515,57 €
Excédent	740 176,66 €
Excédent de l'année précédente	70 271,92 €
Résultat à affecter	810 448,58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Recettes	1 225 129,54 €
Dépenses	1 189 935,99 €
Excédent	105 193,85 €
Déficit de l'année précédente	-590 010,68 €
Déficit cumulé	-484 814,83 €
Solde des restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées)	16 490,50 €
Besoin de financement	-468 324,33 €
Affectation	810 448,58 €
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: left;"> <p>En Investissement : 760 000,00 €</p> <p>En Fonctionnement : 50 448,58 €</p> </div> <div style="text-align: right;">  </div> </div>	

➤ **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire informe que ce budget d'assainissement est plus contraint que les années précédentes. Pendant plusieurs années, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour ce budget, réduisant ainsi son endettement tout en conduisant des travaux d'envergure (rue Pasteur, rue du 8 Mai, station de Roche Moulin, acquisition de matériel, ...). En 2016, le budget de fonctionnement a subi des aléas (diminution de la contribution des eaux pluviales, effacement de créance, baisse de consommation de 22 000 m³, ...) mais reste toujours excédentaire à hauteur de 54 000 € ; Le résultat cumulé avec la section d'investissement atteint 178 000 €. Même si la commune a encore des marges de manœuvre, elle pourrait profiter des faibles taux d'intérêt pour souscrire un emprunt afin de conduire les gros travaux programmés comme ceux de la rue du Stade.

• **Compte Administratif 2016**

Mme SOUBEYRAN assure la présentation du compte administratif 2016 du budget assainissement de la même manière synthétique que pour le budget communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		ANNEE 2016		ANNEE 2015	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 011	Charges à caractère général	125 700,00 €	120 670,64 €	127 300,00 €	125 493,50 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00 €	8 700,00 €	19 100,00 €	18 760,44 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	60 200,00 €	0,00 €	88 600,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 600,00 €	144 272,87 €	145 800,00 €	145 496,85 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,20 €
Chapitre 66	Charges financières	39 000,00 €	37 003,31 €	67 500,00 €	65 783,83 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	27 000,00 €	26 914,52 €	3 200,00 €	1 738,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT DEPENSE	406 000,00 €	337 561,34 €	452 000,00 €	357 272,82 €
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	41 828,58 €	0,00 €	25 152,63 €	0,00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	15 100,00 €	8 698,32 €	15 100,00 €	14 701,56 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	57 183,96 €	57 200,00 €	57 183,96 €
Chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations service, marchandises	289 071,42 €	284 518,66 €	354 447,37 €	357 063,25 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,29 €	100,00 €	0,00 €
TOTAL	FONCTIONNEMENT RECETTE	406 000,00 €	350 401,23 €	452 000,00 €	428 948,77 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT

CHAPITRE		ANNEE 2016		ANNEE 2015	
		CREDITS VOTES	REALISE	CREDITS VOTES	REALISE
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00 €	57 183,96 €	57 200,00 €	57 183,96 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	142 000,00 €	117 565,20 €	200 700,00 €	193 180,57 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	240 000,00 €	98 550,80 €	107 000,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	17 000,00 €	0,00 €	151 600,00 €	0,00 €
TOTAL	INVESTISSEMENT DEPENSE	459 000,00 €	273 299,96 €	516 500,00 €	250 364,53 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	146 334,99 €	0,00 €	48 527,21 €	0,00 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	60 200,00 €	0,00 €	88 600,00 €	0,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 600,00 €	144 272,87 €	145 800,00 €	145 496,85 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	55 000,00 €	55 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	30 865,01 €	30 102,40 €	30 895,79 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	22 000,00 €	21 071,40 €	102 677,00 €	102 675,46 €
TOTAL	INVESTISSEMENT RECETTE	459 000,00 €	250 446,67 €	516 500,00 €	348 172,31 €

- **Affectation des résultats**

Mme SOUBEYRAN soumet à l'assemblée les propositions d'affectation du résultat formulées par la commission municipale des Finances.

- **Vote des comptes administratifs 2016**

M. le Maire ayant quitté la salle après la présentation de chaque budget, comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs 2016 du budget communal, du budget assainissement, du budget lotissement et du budget vente de caveaux ONT ETE ADOPTES séparément, à l'unanimité, sous la présidence de Mme Maguy FOULTIER, doyenne de l'assemblée.

- **Vote affectation des résultats**

Les propositions d'affectation de résultats du budget communal et du budget d'assainissement sont adoptées à l'unanimité.

➤ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

- **Etat des dépenses de fonctionnement 2016 par services**

M. le Maire rappelle que grâce à ces états, la municipalité dispose d'outils analytiques intéressants pour voir où la collectivité doit faire des efforts et où les mesures déjà entreprises ont porté leurs fruits.

Il propose à l'assemblée de faire une lecture commentée du livret joint en annexe en mettant en lumière les points marquants de l'exercice 2016.

- **Etude des prévisions des dépenses des commissions municipales 2017**

Chaque adjoint présente les prévisions de dépenses pour l'année 2017 retenues par la commission dont il est référent et dont le détail a été remis à chaque conseiller en annexe.

- **Document préparatoire DOB 2017**

M. le Maire propose de ne pas revenir en détail sur le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe dont la plupart des explications et analyses ont été reprises par Mme SOUBEYRAN dans sa présentation des comptes administratifs. Il invite toutefois M. Christian SOUVIGNET à donner lecture et explication des ratios les plus significatifs qui sont la photographie de la santé financière de la collectivité.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire 2017 et ACTE de la bonne tenue du débat.

4- COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-SEMENE (CCLS)

- **Vote sur accord local proposé par la CCLS pour représentativité**

Monsieur le Maire indique que l'accord local voté en 2013 est inconstitutionnel suite à la décision du Conseil Constitutionnel promulguée le 23 juin 2014. Cet accord local peut toutefois perdurer jusqu'en 2020 sauf circonstances particulières comme le renouvellement intégral d'un Conseil Municipal d'une commune membre ou la fusion et le changement de périmètre de la Communauté de Communes.

M. le Maire expose que selon de nouvelles dispositions législatives, le nombre et la répartition des délégués communautaires sont établis, dans les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération, comme suit :

- soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale.

Dans ce cas, les règles suivantes devront être respectées :

- Le nombre total de sièges attribués grâce à l'accord local ne peut pas dépasser un maximum obtenu en majorant de 25 % le nombre de sièges qui aurait été attribué hors accord local en application des III et IV de l'article L. 5211-6-1 du CGCT,
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur,
- Chaque commune dispose d'au moins un siège,
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges,
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population de la communauté, sauf dans le cadre de deux exceptions :
 - o il est permis à titre dérogatoire d'attribuer à des communes une part de sièges qui s'écarterait de plus de 20 % de sa proportion dans la population et qui aboutirait à un ratio également situé en dehors de l'écart compris entre 80 % et 120 %, à la condition que cela aboutisse au minimum au même écart que celui indiqué par le ratio obtenu hors accord local ou que cela réduise cet écart.
 - o la seconde concerne les communes qui, hors accord local, se verraient attribuer un seul siège lors de la répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne des sièges prévus au III de l'article L. 5211-6-2. Dans le cadre de l'accord local, ces communes peuvent obtenir deux sièges même si cela donne un ratio de représentativité supérieur à 120 %.

- soit de façon automatique, sur la base d'un tableau figurant au III de l'article L. 5211-6-1 du CGCT qui attribue un nombre de sièges par tranche de population municipale et par un système de répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sachant que chaque commune disposera d'au moins d'un siège à l'issue de la répartition, soit 30 sièges pour Loire-Semène (Aurec-sur-Loire 9 ; Saint-Just-Malmont 6 ; Saint-Didier-en-Velay 5 ; Saint-Ferréol-d'Auroure 4 ; Pont-Salomon 3 ; La-Séauve sur-Semène 2 ; Saint-Victor-Malescours 1).

Les règles de représentation ne prévoient pas de délégués suppléants. Toutefois, les communes qui ne disposent que d'un seul délégué pourront désigner un délégué suppléant qui pourra participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en l'absence du délégué titulaire (article L. 5211-6).

Compte-tenu de ces dispositions, il appartient aux conseils municipaux de délibérer avant le 10 avril 2017 sur la composition du Conseil Communautaire qui sera installé après le renouvellement général du Conseil Municipal de Saint-Didier-en-Velay. Le Conseil Municipal doit se prononcer :

- sur une représentation par accord à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale,
- cette majorité doit comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse, quand celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres, ce qui est le cas de la commune d'Aurec-sur-Loire.

A défaut de délibération des communes ou à défaut d'accord à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale, et comprenant l'accord du conseil municipal d'Aurec-sur-Loire, la composition de l'organe délibérant est celle prévue dans la répartition automatique.

Sur proposition du Bureau communautaire du 31 janvier 2017 et suite à la présentation en conseil communautaire du 07 février 2017, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Saint-Just-Malmont propose, en application du 1^{er} alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer à 31 le nombre de membres et de les répartir comme suit :

- Aurec-sur-Loire :	8 membres
- Saint-Just-Malmont :	7 membres
- Saint-Didier-en-Velay :	5 membres
- Saint-Ferréol-d'Auroure :	4 membres
- Pont-Salomon :	3 membres
- La-Séauve-sur-Semène :	2 membres
- Saint-Victor-Malescours :	2 membres

Cette répartition répond aux règles édictées précédemment.

- **Convention groupement de commande travaux de voirie rue du Stade**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la programmation des travaux pour l'année 2017, il a été retenu d'effectuer la réfection complète de la rue du stade, à savoir : le renouvellement des réseaux d'assainissement, le renouvellement du réseau AEP et les réseaux secs, la réfection de la chaussée et de l'aménagement des trottoirs.

La Communauté de Communes Loire-Semène a été associée à ce projet, étant donné que la voirie de la rue du Stade est d'intérêt communautaire. Afin de pouvoir exécuter les deux aménagements sans que l'un interfère sur l'autre, il paraît judicieux de constituer un groupement de commandes de travaux. Ce dispositif permet également d'optimiser le déroulement des travaux grâce à une meilleure coordination du chantier.

Il paraît important à M. le Maire de préciser que le mode de dévolution choisi pour le programme de réfection de la chaussée et aménagement des trottoirs de la rue du Stade est la procédure adaptée. De fait, la commission d'étude des offres de prix, constituée dans le cadre du groupement de commandes, sera amenée à rendre un avis consultatif.

Eu égard à ces précisions, M. le Maire propose :

- D'APPROUVER la convention de groupement de commandes à intervenir avec la Communauté de Communes Loire-Semène dans le cadre du programme de travaux réfection de la chaussée et réalisation des trottoirs rue du Stade. Concernant les frais de publication et les avis d'attribution, une clef de répartition calculée sur le montant estimatif des travaux a été calculée de la manière suivante :
 - 23,12 % des dépenses à la charge de la commune de Saint-Just-Malmont
 - 76,88 % des dépenses à la charge de la Communauté de Communes Loire-Semène
- D'APPROUVER la désignation de la Communauté de Communes Loire-Semène en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;

- DE PROCEDER à la désignation de deux membres (M. Jacques ROUCHON, titulaire et M. Daniel TONSON, suppléant) devant siéger à la commission d'étude des offres de prix du groupement de commandes sachant que les membres de la commission sont amenés à rendre un avis compte-tenu du mode de dévolution choisi pour ce marché à savoir un marché passé selon la procédure adaptée ;

- DE LUI DONNER POUVOIR de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions formulées par M. le Maire.

5- PERSONNEL COMMUNAL

• Mise en place du RIFSEEP au 01/04/2017

Monsieur Patrice FRANÇON, adjoint au personnel, rappelle que le Conseil Municipal devait délibérer sur l'approbation de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) après avis du Comité Technique Paritaire départemental qui devait se réunir le 13 décembre 2016. Malheureusement, en l'absence de quorum, ce Comité Technique n'avait pas pu se réunir comme il était prévu et a statué lors de sa séance du 22 décembre 2016.

M. FRANÇON informe qu'à ce jour, le RIFSEEP peut être mis en place pour la filière administrative mais pas pour la filière technique, l'Etat n'ayant pas encore publié le décret s'y rattachant. Il propose donc d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour la filière administrative à compter du 1^{er} avril 2017 et de faire subsister le régime indemnitaire en vigueur pour les agents de la filière technique dans l'attente du décret.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions formulées ci-dessus.

• Modification du tableau des effectifs de la collectivité

Monsieur le Maire indique que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et précise qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des propositions d'avancements de grade de l'année 2017, des mutations et départs de l'année 2016, de modifier le tableau des emplois de la collectivité afin de créer et de supprimer des postes.

Par conséquent, il propose, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Loire en date du 15 décembre 2016

- DE CREER un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2017 afin de permettre la nomination de Madame CHABANNE Béatrice suite à un avancement de grade ;
- DE CREER un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2017 afin de permettre la nomination de Madame SOLMONA Agnès suite à un avancement de grade ;
- DE RENOUELER la disponibilité pour convenances personnelles de Monsieur CALI David, Adjoint technique, pour une durée d'un an soit du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

Il propose également, après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Loire en date du 7 février 2017

- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique à temps non complet (23/35^{ème}) à compter du 10 mars 2017 suite au licenciement pour inaptitude physique totale et définitive de l'agent ;
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 10 mars 2017 suite à la mutation de l'agent ;
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 10 mars 2017 suite à la mutation de l'agent ;
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 10 mars 2017 suite au départ en retraite de l'agent ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité.

- **Augmentation tarif contrat collectif prévoyance Intériale Mutuelle**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupe Intériale – Gras Savoye pour les agents titulaires et stagiaires CNRACL et IRCANTEC. L'assemblée délibérante a décidé d'appliquer la participation financière communale de ce contrat collectif de prévoyance sur la base de la totalité de la cotisation de la Formule 2 Pack 2.

Suite à un mail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire reçu le 12 janvier 2017, une augmentation de 3 % du tarif du contrat collectif prévoyance s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire propose

- DE MODIFIER le taux de la participation financière communale du contrat collectif de prévoyance (base de la totalité de la cotisation de la Formule 2 Pack 2) à compter du 1^{er} janvier 2017, à savoir 1,72 % du traitement indiciaire brut + NBI + régime indemnitaire ;
- DE LUI DONNER POUVOIR d'appliquer l'augmentation du taux de la participation financière communale du contrat collectif de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2017 aux agents concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions de M. le Maire.

- **Convention formation CNED pour contrat aidé**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a recruté Madame SOREK Mathilde en qualité d'agent de service auxiliaire à l'école publique La Communale en Contrat Emploi Avenir pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2015 sur la base de 24 heures hebdomadaires.

Dans le cadre de la formation qualifiante liée à son Contrat, Madame SOREK s'est inscrite au CNED de LYON afin de préparer le concours d'ATSEM Session 2017. Cette formation sera prise en charge par la

collectivité au titre de la formation professionnelle continue de Madame SOREK pour un montant de 709,00 €.

Monsieur le Maire présente la convention de formation professionnelle continue établie entre le CNED de LYON et la Commune de SAINT-JUST-MALMONT et propose au Conseil Municipal D'APPROUVER celle-ci et DE L'AUTORISER à signer toutes les pièces s'y afférent.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire.

- **Convention mise à disposition d'un agent à la Commune de Saint-Genest-Malifaux**

Monsieur le Maire informe avoir été contacté dernièrement par la commune de Saint-Genest-Malifaux lui annonçant son souhait de recruter par voie de mutation Monsieur Emmanuel SAHUC, Rédacteur principal, pour assurer les fonctions de directeur des services.

Monsieur le Maire propose, après accord avec l'agent et les deux collectivités, que la mutation de M. SAHUC puisse s'effectuer à compter du 1^{er} juillet 2017 afin que l'agent puisse terminer l'année scolaire et que M. SAHUC soit mis à disposition de la commune de Saint-Genest-Malifaux les jeudis et vendredis à compter du 9 mars et jusqu'au 30 juin 2017 inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE la mutation de M. Emmanuel SAHUC, à compter du 1^{er} juillet 2017 à la commune de Saint-Genest-Malifaux et la convention de mise à disposition de cet agent à compter du 9 mars jusqu'au 30 juin 2017 inclus les jeudis et vendredis prévoyant notamment les modalités de remboursement de la rémunération par la commune de Saint-Genest-Malifaux et DONNE POUVOIR à M. Le Maire de signer tous les documents nécessaires.

6- APPROBATION DES REVISIONS ALLEGES ET MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUITE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 juillet 2015, l'Assemblée Municipale a prescrit les révisions allégées et modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et par délibération du 3 mars 2016, il a été arrêté le projet de révisions allégées et modifications du PLU et l'autorisation du lancement de l'enquête publique.

M. le Maire précise que suite à l'ordonnance du 17 août 2016 du Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, M. Jean-Claude GUERRIER a été nommé par arrêté du Maire N° 16/178 en date du 13 septembre 2016, commissaire enquêteur titulaire, et M. Lucien ABRIAL, commissaire enquêteur suppléant.

Un premier avis d'enquête publique a été publié le 14 septembre 2016 dans le journal *La Tribune Le Progrès édition Haute-Loire* et le 15 septembre 2016 dans *La Gazette de la Haute-Loire*, et un deuxième avis a été publié le 4 octobre 2016 dans le journal *La Tribune le Progrès, édition Haute-Loire* et le 6 octobre 2016 dans *La Gazette de la Haute-Loire*. Par ailleurs, l'avis d'enquête a été rendu public 15 jours avant le début de l'enquête par voie d'affichage sur le site internet de la commune, à la porte de la mairie, aux panneaux d'affichage de la Place Deguillaume à Saint-Just-Malmont et au village de Malmont ainsi que sur 9 emplacements de containers à ordures ménagères sur le territoire communal.

Le dossier d'enquête publique et les pièces annexes ont été mis à disposition du public du 3 octobre 2016 au 3 novembre 2016. Monsieur Jean-Claude GUERRIER, commissaire enquêteur titulaire, a tenu 3

permanences en mairie, le 3 octobre, 18 octobre et 3 novembre 2016 (dernier jour de l'enquête). 45 avis ont été formulés sur le registre sur la période d'enquête.

Monsieur le Maire informe que M. Jean-Claude GUERRIER, Commissaire enquêteur titulaire, a remis son rapport et les avis suivants :

- Pour les modifications des articles du règlement :
 - Pour la suppression de la SHOB et SHON : avis favorable
 - Pour l'article : 4.2 : avis favorable sous réserve de rédaction conforme
 - Pour l'article : 6 : avis favorable, sous réserve de rédaction modifiée
 - Pour tous les autres articles modifiés : avis favorable
- Pour les modifications des emplacements réservés :
 - Toutes les propositions reçoivent un avis favorable.
- Pour l'OAP de Chanteloup : Avis favorable
- Pour les révisions et modifications de zonage :
 - Secteur Le Bouchet : avis favorable et intégration des parcelles 1266-1267 et parcelle 1271
 - Secteur La Roche : avis favorable
 - Secteur Riopaille : zone UB : avis favorable mais revoir tracé biais
Zone NL : avis favorable sous réserve
 - Secteur Chanteloup : avis favorable
 - Secteur Le Fau : zone AU avis favorable sous réserve
Zone UB avis favorable
 - Secteur Côte Vieille : avis favorable
 - Secteur La Cour : Avis favorable partiel et sous réserve
 - Secteur Malmont : zone UC : avis défavorable
Zone AUb en A : avis favorable
 - Secteur Centre Bourg : Avis favorable
 - Secteur Le Pêcher : Avis favorable sous réserve
 - Secteur Aubépine : Avis favorable
 - Secteur Tharatey : Avis favorable
 - Secteur des Petites Frâches : avis favorable

Monsieur le Maire précise que suite à ce rapport et ses conclusions, une réunion des personnes publiques associées a été organisée en présence du Bureau d'Etudes BEMO et de certains membres de la commission communale d'urbanisme le 25 janvier 2017 pour étudier les avis donnés par le commissaire enquêteur et fait part des décisions suite à l'analyse des remarques soulevées par M. Le Commissaire Enquêteur.

Entendu l'exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal, D'APPROUVER les révisions allégées et modification du plan local d'urbanisme telles qu'elles ont été présentées à l'enquête publique en tenant compte des prescriptions formulées lors de la réunion des personnes publiques associées du 25 janvier 2017, DE DIRE que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 153-20 et 153-21 du code de l'urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux *La Tribune La Progrès édition Haute-Loire* et *La Gazette de la Haute-Loire*, DE DIRE que conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Just-Malmont, DE DIRE que la présente délibération sera exécutoire dès réception par le Préfet étant donné que le territoire est couvert par un SCOT approuvé.

Monsieur DUTEL précise qu'il ne participera pas au vote sur ce point concernant le pouvoir qu'il détient pour cette séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 24 voix «POUR », APPROUVE les propositions formulées par M. le Maire.

7- AMENAGEMENT RUE DU STADE

- **Approbation travaux d'assainissement et autorisation demande de subvention à l'agence de l'Eau et au Département**

Monsieur le Maire informe que l'étude de diagnostic des réseaux d'assainissement effectuée en collaboration avec la Communauté de Communes Loire Semène en septembre 2003 complétée par des inspections télévisuelles en octobre 2009 pour la rue du Stade et en mars 2016 pour la montée de Côte Vieille a permis de connaître les améliorations à apporter sur les différents réseaux. Dans le cadre de l'amélioration du rendement épuratoire et de la pérennité des réseaux de collecte, il paraît indispensable d'envisager de réaliser la mise en séparatif sur la montée de Côte Vieille, la moitié sud de la rue du stade et la reprise du collecteur des eaux usées sur la partie nord de la rue du Stade.

Les travaux réalisés sur la rue du stade et sur la montée de Côte Vieille concernent :

- l'enfouissement des réseaux secs pour un montant estimatif de 52 550,00 € HT. Ces travaux seront inscrits sur le Budget Primitif 2017 du budget principal ;

- les travaux d'assainissement pour un montant estimatif de 258 450,00 € HT. Ceux-ci feront l'objet d'une inscription sur le Budget Primitif 2017 du Budget du Service de l'Assainissement.

M. le Maire précise que le montant de la dépense prévisionnelle se rapportant aux travaux d'assainissement estimée à 258 450,00 € HT se répartit comme suit :

- travaux sur le collecteur des eaux usées : 114 690,00 € HT
- travaux sur le séparatif des eaux pluviales : 143 760,00 € HT

Compte-tenu de la nature des travaux, il paraît opportun de solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour le projet de travaux d'assainissement 2017 de la rue du stade et de la montée de Côte Vieille, DONNE POUVOIR à M. le Maire de lancer la consultation et de retenir l'entreprise attributaire pour effectuer les travaux et l'AUTORISE à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

- **Eclairage public : Participation au Syndicat d'Energie**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public rue du Stade. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le syndicat Départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 46 806,12 € HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit :

$$46\,806,12\text{ €} \times 55\% = 25\,743,37\text{ € HT}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente, FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 25 743,37 € et AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif, INSCRIT à cet effet la somme de 25 743,37 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

- **Enfouissement Télécom : Participation au Syndicat d'Energie**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement Télécom rue du Stade. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015 entre le Syndicat d'Energies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 11 362,48 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$11\,362,48\text{ €} - (200\text{ m} \times 8\text{ €}) = 9\,762,48\text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente, AUTORISE M. le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération, FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 9 762,48 € et AUTORISE M. le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif, INSCRIT à cet effet la somme de 9 762,48 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

8- DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'avoir une bonne dénomination et numérotation des rues et lotissements afin de faciliter notamment :

- La distribution du courrier par les facteurs, notamment des remplaçants, au domicile des administrés
- L'accès des soins et des services d'urgence
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS
- Les livraisons par et pour les entreprises

- Le développement des services à la personne
- Le déploiement de la fibre optique

Sur ce dernier sujet, M. le Maire précise que depuis quelques mois, des équipes s'activent pour déployer la fibre optique sur la commune et qu'elle est actuellement commercialisée dans certains secteurs. L'installation de cette fibre dans les logements ne pourra se faire que pour les habitations qui disposent d'une adresse bien identifiée d'où une raison de plus que chaque administré soit parfaitement localisable.

Monsieur le Maire expose qu'après la dénomination des secteurs de Malmont, du Fau, du Breuil et de la Chamarèche, de la route de Jonzieux et de Riopaille, de la Ratelière et Champs de Berre, les commissions municipales des travaux et communication ont travaillé sur la dénomination et numérotation de plusieurs secteurs et proposent :

- Une nouvelle numérotation des voies suivantes sans changement de dénomination :

- Rue du Cintre
- Rue Bayon
- Place Moulin Prugnat
- Rue des Frères
- Rue Jean Baptiste Jourjon
- Place Marie-Louise Deguillaume
- Rue Nationale
- Rue du Marais
- Rue des Fleurettes
- Rue du Bas Vernay
- Route du Sarret
- Rue du Nord

- La création des voies suivantes :

- Allée Georges Brassens (voie partant de la route du Fau à la rue du Stade, située à l'intérieur du lotissement Brun venant en complément d'adresse à cette dénomination).
- Rue des Barabans (voie desservant un nouveau lotissement à partir de la route du Sambalou)

- Le changement et création totale ou partielle de dénomination de voies avec nouvelle numérotation

- Les Sagnes
- Rue de Firminy (à supprimer, remplacée par rue du Centre)
- Route de Firminy

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions formulées par M. le Maire.

9- REGLEMENT LOCATION SALLE DE MALMONT

Monsieur le Maire expose que la salle polyvalente *Docteur Besquet* de Malmont est réservée exclusivement aux habitants de la commune et aux associations locales et précise que la salle est louée le week-end (du vendredi 17h30 au lundi 8h) au tarif de 270 € et qu'il a été constaté en 2016 des annulations de réservation en dernière minute.

Aussi, M. le Maire propose que pour chaque location, le règlement s'effectue comme suit à compter du 1^{er} mai 2017:

- A la signature de l'engagement de location, un chèque d'arrhes de la moitié du tarif en vigueur soit 135 € actuellement à l'ordre du Trésor Public sera encaissé par la Trésorerie de Saint-Didier-en-Velay. Il est précisé qu'en cas d'annulation ce chèque ne sera remboursé qu'en cas de circonstances exceptionnelles.
- Lors de l'état des lieux initial, un chèque de 135 € pour encaissement du solde à l'ordre du Trésor Public et 2 chèques de caution à l'ordre également du Trésor Public (l'un d'un montant de 305 € qui sera restitué si aucune détérioration n'a été constatée lors de l'état des lieux final et l'un de 61 € qui sera restitué également si le nettoyage de la salle a été effectué correctement.

et suggère que ces modalités soient insérées dans le règlement intérieur de la location de la salle *Docteur Besquet* à Malmont.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions formulées par M. le Maire.

10- TRAVAUX EXTENSION BASSE TENSION LOTISSEMENT BEL AIR

Monsieur le Maire expose que des travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 10 € par mètre, soit :

$$190 \times 10 = 1\,900 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE l'avant-projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire, CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente, FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à 1 900 € et AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental, Inscrit à cet effet la somme de 1 900 € au budget primitif.

11- ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE POUR MARCHÉ STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mai 2011, le conseil municipal avait confié à compter du 1^{er} juillet 2011 à la Lyonnaise des Eaux, 98 boulevard Gustave Flaubert 63037 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 le marché d'exploitation et gestion de la station d'épuration des eaux usées de Roche Moulin et surveillance des postes de relèvement du Sarret, du Centre et de la Pommardière pour une durée de 3 ans pouvant être prolongée pour une durée de 3 ans .

M. le Maire précise que ce marché viendra à expiration le 30 juin 2017 suite à la prolongation et expose que vu la complexité de ce marché (analyse des engagements contractuels, analyse des missions réalisées, analyse prospective, élaboration du cahier des charges et de l'avis d'appel à la concurrence, analyse des offres et une éventuelle élaboration de protocole de fin de contrat), il convient de confier à un bureau d'études spécialisé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cabinet BAC CONSEILS 5, rue Jules Ferry 69270 FONTAINES-SUR-SAONE qui s'établit ainsi sans l'option à la somme de 6 400,00 € HT répartis comme suit :

Phase 1 : Bilan contractuel et technique du marché actuel

2 800,00 € HT

Phase 2 : Assistance à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises	800,00 € HT
Phase 3 : Consultation	800,00 € HT
Phase 4 : Analyse des offres	2 000,00 € HT
Phase 5 : Assistance phase de tuilage (option)	2 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE la proposition formulée par M. le Maire et lui DONNE POUVOIR de signer toutes les pièces nécessaires à cette décision et de mandater cette dépense sur le budget d'assainissement 2017.

12- PLAN DE FINANCEMENT PROJET D'AMENAGEMENT DU BATIMENT CULTUREL LE CERCLE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, l'Assemblée s'était prononcée en faveur du plan de financement présenté dans le cadre du projet d'aménagement du bâtiment culturel *Le Cercle*. M. le Maire précise que suite à des demandes d'aides formulées auprès des partenaires, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

PROJET AMENAGEMENT BATIMENT CULTUREL LE CERCLE					
PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES	2017	2018	RECETTES	2017	2018
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	56 700,00 €	24 300,00 €	DETR ou FSIL 2017/2018	161 000,00 €	102 500,00 €
Honoraires Contrôle Technique	6 300,00 €	2 700,00 €	Plan accompagnement projet (RTE)	147 000,00 €	
Travaux Aménagement	581 000,00 €	249 000,00 €	Contrat Auvergne + (Région)	128 800,00 €	82 000,00 €
Equipements scéniques		134 000,00 €	Fonds propres commune	142 800,00 €	184 500,00 €
			Foncs de concours (CCLS)	64 400,00 €	41 000,00 €
TOTAL HT	644 000,00 €	410 000,00 €		644 000,00 €	410 000,00 €
	1 054 000,00 €			1 054 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions formulées par M. le Maire.

13- MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL SITUE A LA CHAMARECHE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 17 juillet 2015, le Conseil Municipal avait établi le prix de vente à 60 € le m² de la parcelle de terrain à construire appartenant à la commune d'une contenance de 1 004 m² situé à La Chamarèche, chemin de la Gampille. Il fait part des difficultés à vendre ce terrain au tarif initial malgré des publicités sur le site internet de la commune, en agences immobilières ou à l'office notarial et propose de fixer à 45 000,00 € le prix de vente de cette parcelle et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant si la commune trouve un acquéreur.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE les propositions formulées par M. le Maire.

14- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS INTERCOMMUNALES

- Urbanisme

Monsieur Daniel TONSON se réjouit de la validation des révisions allégées et de la modification du PLU. C'est l'aboutissement d'un travail cohérent et de bon sens qui ne permettra pas de donner de fausses illusions aux usagers. M. TONSON souligne les bons contacts avec les agriculteurs qui ont été associés à l'élaboration de ce nouveau document important pour la commune.

- Vie associative et sports

Monsieur Philippe DUTEL informe que les associations ont rendu leurs dossiers de demande de subvention 2017. 39 associations sont subventionnées dont 13 sportives et 3 nouvelles en 2017. La commission qui étudie la valeur du point a décidé le gel en 2017. M. DUTEL souligne que les responsables associatifs apprécient la présence des élus lors des manifestations et remercie les dirigeants qui jouent le jeu au sujet des économies d'énergie.

- Enfance-Jeunesse-Vie scolaire

Madame Christine BONNEFOY informe qu'un plan de prévention et de sécurité doit être mis en place dans les établissements scolaires. Des devis ont été demandés aux entreprises concernées et des demandes d'aides sollicitées.

Une réunion organisée par la Communauté de Commune Loire Semène s'est tenue pour dresser un bilan sur les Temps d'Activité Périscolaires (TAP), les retours sont positifs sur la commune.

Lors du chantier jeunes organisé pendant les vacances de Noël, les adolescents ont confectionné des décorations pour les Grands Prix Nationaux de musique du mois de juin.

L'accueil de Loisirs Pierre Royon, en partenariat avec le club du 3^{ème} âge a organisé une animation Carnaval.

Enfin, Mme BONNEFOY annonce que les 3 écoles de la commune organisent un bal commun le 7 avril au gymnase n°1, chaque établissement prépare également ses journées Portes Ouvertes et l'école privée Don Bosco organise un trail le 26 mars.

- Communication

Madame Dominique COLOMB informe que le nouveau site Internet de la commune prend forme, les contenus sont en cours de validation.

La question du remplacement du panneau d'informations lumineux est à l'étude, son déplacement sur un endroit plus stratégique est en cours de réflexion.

La commune va renouveler son insertion dans le guide pratique de la Haute-Loire mais il convient de modifier et mettre à jours les informations communales.

La Trame de mai est en cours de réalisation et subira une refonte dans la présentation et la mise en page.

- Personnel et commissions externes

Monsieur Patrice FRANÇON informe que M. Guillaume STAWICKI, employé aux services techniques en Contrat Emploi Avenir a fait part de son désir de mettre un terme à son contrat afin de créer sa propre entreprise. Afin de palier à ce départ, la collectivité va recruter un maçon.

Au service administratif, M. FRANÇON annonce l'arrivée de Mme Katy LACHAT depuis le 1^{er} février 2017 et informe que les entretiens de recrutement pour le remplacement de M. Emmanuel SAHUC débuteront vendredi 17 mars.

M. FRANÇON souligne enfin que malgré les absences pour maladie, la collectivité maintient son niveau de service au sein des établissements scolaires.

Au niveau du Syndicat des Eaux de la Semène et du Syndicat des Eaux Loire-Lignon, M. FRANÇON va participer aux comités syndicaux qui se dérouleront respectivement les 16 et 22 mars 2017.

- Animation-Culture – Affaires Sociales

Madame Odile PRADIER rappelle que le repas des plus de 70 ans offert par le CCAS aura lieu le lundi 3 avril.

Côté culture, le concert du Nouvel An proposé par Lez Arts Sur Scène a une nouvelle fois démontré une belle qualité d'interprétation.

Mme PRADIER souligne que les Classes en 7 sont particulièrement motivées pour l'organisation du corso de la vogue. Pour financer son projet, l'association organise un bal le 29 avril et tiendra la buvette lors de la Fête de la Musique.

La commission culture qui vient d'installer une nouvelle exposition de peinture en salle du conseil va se réunir pour programmer la saison culturelle 2017.

- Monsieur Frédéric GIRODET ouvre la réflexion pour rajouter les travaux d'isolation du gymnase n° 1 au programme d'investissement de fin de mandat. En effet, il précise que de gros financements seraient disponibles rapidement grâce à l'opération BONUS REGION visant à aider les communes de 2 000 à 20 000 habitants pour l'aménagement des centres bourgs et au programme Pacte Haute-Loire. Un premier chiffrage de l'isolation complète du bâtiment G1 a été réalisé et s'élèverait à 650 000 €, l'isolation de la partie gymnase avoisinerait les 500 000 €.
- Enfin, Monsieur GIRODET tient à apporter une précision sur le personnel communal. Si de nombreux mouvements sont constatés actuellement, ce n'est pas lié à une crise au sein de la collectivité mais à une conjonction d'opportunités d'évolution (augmentation du temps de travail, mutation pour promotion, création d'entreprise) ou de départ en retraite.
- Pour finir M. GIRODET informe qu'une cérémonie officielle de commémoration aura lieu le dimanche 19 mars 2017 à 11 heures avec dépôt de gerbes au cimetière de la commune.

15- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Frédéric GIRODET		Carole GRAIL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Marguerite FOULTIER		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			

